

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	10
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

5 décembre 2022

Date d'affichage :

5 décembre 2022

VOTE

- POUR	10
- CONTRE	1
- ABSTENTION	1

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 005-210501458-20221209-106_2022-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 9 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Éloïse RIBAIL

Absents et représentés : Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Déborah BELIN (a donné pouvoir Thierry BAUD)

Absent : Claude GUET

Isabelle DE COLOMBEL est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°106/2022 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA MAISON DE LA VALLEE – LOT N°1 - AVENANT N°1

Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché conclu avec les entreprises adjudicataires du marché de travaux de requalification de la Maison de la Vallée, en vertu des délibérations n°004/2022 et 040/2022 des conseils municipaux du 8/02/2022 et 07/04/2022

Considérant que l'exécution du marché a rendu nécessaire la réalisation de travaux supplémentaires et la modification de certains,

Le Maire explique que, suite à l'étude de sol, le bureau d'étude structure a imposé, dans ses plans d'exécution des travaux de la véranda, la mise en œuvre d'un terrassement et d'un cubage béton plus importants.

Après en avoir délibéré, décide

✎ **DE CONCLURE** l'avenant ci-après détaillé avec l'entreprise Festa dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée :

N°	Lot	Base Montant HT	Avenant n°1	Nouveau montant	Variation
01	Démolitions – Maçonnerie – VRD	142 000,00 €	6 914,49 €	148 914,49 €	4,87%

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

15 DEC. 2022